RECOMMANDATIONS

1. ÉCLAIRCIR LES ENJEUX CLIMATIQUES EN AMONT DU DÉPLOIEMENT DE TECHNOLOGIES TELLES QUE LA 5G

- Évaluer les nouvelles technologies au regard du climat avant de décider des mesures accompagnant leur déploiement, au même titre que les impacts économiques, financiers, sociaux, sanitaires et environnementaux (dont l'empreinte matière) des nouvelles technologies avant de décider des mesures accompagnant leur déploiement. Une telle évaluation aurait dû avoir lieu pour la 5G avant de décider d'attribuer les fréquences nécessaires.
- En l'absence de moratoire sur la 5G permettant de réévaluer la décision concernant les fréquences déjà distribuées, la première application d'une telle évaluation devra être l'attribution des prochaines bandes de fréquences pour la 5G.
- Promouvoir au niveau de l'Union européenne une adaptation du Code européen des télécommunications, pour rendre explicite la possibilité de limiter leur déploiement pour des raisons environnementales.
- Maintenir une position ambitieuse et ferme au sein de l'Union européenne et à l'Union internationale des télécommunications pour que les conditions techniques du déploiement de la 5G dans la bande 26 GHz n'interfèrent pas avec les satellites d'exploration de la Terre et les analyses météorologiques.
- Le cas échéant, mettre en place un système de surveillance du déploiement de la 5G sur la bande 26 GHz afin de garantir l'effectivité des mesures de prévention des interférences.

2. IMPOSER LA MAITRISE DE L'EMPREINTE CARBONE AUX OPÉRATEURS DISPOSANT DE FRÉQUENCES 5G

- Définir un ensemble d'indicateurs couvrant les différentes dimensions de l'empreinte carbone de la 5G sur lesquelles les opérateurs peuvent agir.
- Mandater l'Arcep pour proposer des engagements volontaires dans le cahier des charges d'utilisation des fréquences 5G. Ces engagements seront présents en amont de l'attribution des prochaines bandes de fréquences 5G. Pour les bandes de fréquences déjà attribuées, une renégociation des modalités d'utilisation des fréquences pourra être menée afin d'introduire des engagements de maitrise de l'empreinte carbone.
- Suivre les évolutions du bilan environnemental de la 5G et du numérique en centralisant les données via l'observatoire du numérique. En cas de non-respect ou d'insuffisance des engagements volontaires des opérateurs, rendre ces engagements obligatoires.
- Au niveau européen, promouvoir la prise en compte explicite de l'efficacité énergétique comme condition pouvant être assortie aux autorisations de déploiement des équipements radioélectriques.

3. TENIR COMPTE DES EFFETS SUR LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ ET DE SES IMPLICATIONS POUR LE SYSTÈME EUROPÉEN D'ÉCHANGE DE QUOTAS D'ÉMISSIONS

- Vérifier que le déploiement de la 5G ne modifie pas substantiellement la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) du fait d'une augmentation importante de la demande d'électricité. Si c'était le cas, l'ensemble des scénarios de transition devraient être modifiés en conséquence.

- Veiller aux inégalités qui pourraient naître du mouvement des prix de l'électricité sur le marché européen du carbone.

4. AGIR SUR LES ÉMISSIONS IMPORTÉES LIÉES AU NUMÉRIQUE PAR L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS

- Mettre en œuvre l'ensemble des axes développés par le Conseil national du numérique dans la feuille de route sur l'impact environnemental du numérique.

- Intégrer à la feuille de route en cours de préparation par l'administration une stratégie de réduction des émissions importées liées au numérique assortie d'objectifs quantifiés.

- Faire adopter au sein de l'Union européenne des normes de réduction des émissions importées liées aux équipements électriques et électroniques, pour les émissions en analyse en cycle de vie, pour la réparabilité et la durabilité, à l'image de ce qui existe déjà concernant le débit d'absorption spécifique (DAS).

- Renforcer l'information du consommateur de la loi Agec (durabilité et réparabilité) par un affichage environnemental sur les produits électroniques mis en vente.

5. INFORMER, SENSIBILISER ET RESPONSABILISER LES USAGERS, PARTICULIERS ET ENTREPRISE AUX BONNES PRATIQUES QUI ÉVITENT LE GASPILLAGE OU L'UTILISATION DISPROPORTIONNÉE D'ÉNERGIE ASSOCIÉE AUX SERVICES NUMÉRIQUES

- Montrer aux utilisateurs (entreprises et particuliers) qu'ils ne sont pas les seuls à agir en rendant visibles les efforts pour prendre en compte des impacts climatiques au niveau de l'offre de technologies et de services numériques.

- Informer, sensibiliser et éduquer les utilisateurs sur les impacts de leurs usages de la 5G (affichage environnemental sur les terminaux, guides de bonnes pratiques adaptés aux différents publics et usages).

- Si besoin, porter la question de la priorisation des développements technologiques et de leurs usages dans le débat public.